



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de CARLIN (Claire), D E GUARDIA (Jean), PICCIOLA (Liliane),  
VUILLERMOZ (Marc), « [La Galerie du palais ou L'Amie rivale]  
Établissement du texte », *Théâtre*, Tome I, CORNEILLE (Pierre), p. 631-642

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-2977-4,p.0631](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-2977-4,p.0631)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2014. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Conformément aux principes de cette collection, nous avons suivi le texte de l'édition originale de la comédie, particulièrement savoureuse.

### ÉDITION ORIGINALE

Cette édition séparée de 1637, en format in-4, se présente comme suit :

[I] : LA / GALERIE / DV PALAIS, / OV / L'AMIE RIVALLE. / Comedie. / [Fleuron du libraire] / A PARIS, / Chez AVGVSTIN COVRBÉ, Imprimeur & Libraire de / Monseigneur frere du Roy, dans la petite Salle / du Palais, à la Palme. / [Filet] / M. DC. XXXVII. / AVEC PRIVILEGE DV ROY.

[II] : page blanche.

[III-V] : A Madame de Liancovr. [Dédicace]

(VI-VII) : Privilege dv Roy [accordé au libraire Augustin Courbé, donné le 21 janvier 1637, signé CONRART. Achevé d'imprimer du 20 février 1637. Mention de l'association de François Targa au privilège]

[VIII] : ACTEVRS.

1-143 : texte de *La Galerie du Palais*.

### ÉVOLUTION DU TEXTE DANS LES ÉDITIONS POSTÉRIEURES DE LA GALERIE DU PALAIS

*La Galerie de Palais* figure toujours en quatrième place dans les onze éditions collectives des premières pièces de Corneille dont nous disposons

(voir introduction générale) et qui proposent de nombreuses variantes. Les plus nombreuses se découvrent dans les éditions de 1644 et 1660 et se trouvent reprises dans les éditions suivantes.

Dès 1644, le découpage des scènes est modifié en plusieurs points, la ponctuation est plus soignée, de nombreuses erreurs sont corrigées, certaines lourdeurs évitées (ex : « Je sais trop comme quoi », au v. 1535).

Certains archaïsmes sont chassés, comme « dedans » remplacé par « dans » (v. 461), « bastante », remplacé par « capable » (v. 1217), « feignez » (au sens de craindre : v. 1534), remplacé par « laissez », mais la tendance se révélera plus forte en 1660. Quelques termes sont déjà plus relevés, le texte y perdant un peu de fraîcheur : « perfide » remplace « infidèle » (v. 1301), ce qui permet aussi d'éviter un « avecque » ; « fable » est remplacé par « trait » (v. 1342), « Vous revoilà déjà » par « Vous en voulez par là » (v. 1351), « votre bonne femme » par « votre mère » (v. 1353), l'expéditif « Il le faut épouser, vite, qu'on s'y dispose » de Pleirante par un solennel « Mon choix de votre Hymen en sa faveur dispose » (v. 1385), « décharge ton courroux » par « détourne ton courroux » (v. 1560), « Ma belle » par « Eh bien » au v. 1801.

On note déjà un raccourcissement des monologues (pratiqués surabondamment dans la comédie comme dans la tragédie jusqu'en 1645 et que Corneille évitera par la suite) comme celui de Céliquée dans la scène 5 de l'acte II, où les v. 573-576 sont supprimés.

À partir de 1660, date à laquelle l'Épître à Madame de Liancourt disparaît, les modifications du texte, beaucoup plus nombreuses, vont dans le sens de la bienséance, à condition de considérer qu'elle ne signifie pas pudibonderie mais souci d'adapter l'expression à ce que le public peut attendre des personnages, en l'occurrence des Précieux, comme la conversation entre Lysandre et Dorimant (I, 8 et 9) le montre bien : le dialogue en devient un peu moins vif et la part des réactions physiques se trouve réduite. Le baiser de Céliquée à Lysandre au v. 1647 est supprimé, mais aussi la seule idée d'en donner un au v. 856 : « S'il m'échappe un baiser » fait place à « Si j'en dis un peu trop » ; les mouvements d'humeur se révèlent moins marqués, Céliquée se montrant un peu moins brutale avec Aronte au v. 68 et avec Lysandre, aux v. 593-594. Les termes les plus expressifs sont évincés pour faire place à des termes plus neutres : « jure ma foi » est remplacé par « donne ma foi » au v. 807 ; « chargeant » est remplacé par « fade » au v. 1325 ; les « solides effets » d'amour rêvés par Lysandre (v. 228) s'effacent

dans une réécriture de quelques vers, « caresser » est remplacé par « témoigner » au v. 785, « contentements » par « ravissements » (v. 791). Les personnages parlent un langage plus noble : « perfide » remplace « Lysandre » au v. 1295 et « parjure » se substitue à « infidèle » (devenu « perfide » en 1644) au v. 1301. La violence du désespoir de Lysandre se trouve tempérée, notamment par de nombreuses suppressions de vers, qui confirment la disgrâce des longs monologues et la disparition de l'expression « sanglants desseins » (v. 1243) au profit de « fiers projets ».

Les majuscules sont plus nombreuses à l'initiale de certains mots, notamment pour Amour, Nouvelle.

Les archaïsmes sont plus systématiquement évités : « celui-là » succède à « cestuy-ci » (v. 116), à « bigearre » (v. 840 et 1587) est substitué « bizarre », à « consomme » est substitué « consume » (v. 593); le suggestif « me galantiser » (v. 336) disparaît au profit d'un plus pâle « me les bien apprendre » ; les neutres ont tendance à être remplacés, comme « Mon meilleur » (v. 1176), qui fait place à « ma plus douce fortune ».

Dans l'édition de 1663, Corneille soigne particulièrement l'orthographe, comme l'explique le long avis au lecteur, qu'il reprendra dans les éditions suivantes.

La tendance à l'évitement des archaïsmes (comme l'adverbe « possible » du v. 314, qui fait place à « sans doute », ou « à la foule » du v. 580 qui fait place à « en foule ») et à la modération des répliques se fait encore sentir dans cette édition avec le remplacement de « divins appas » (v. 355) par « brillants appas », de « mourrais d'ennui » (v. 1328) par « sècherais d'ennui ». On note la recherche d'un plus grand naturel avec la substitution de « Tout ce que j'en prétends c'est un » à « Tout ce que j'en prétends n'est qu'un » (v. 19). En 1668, la réécriture des vers 1809-1810 supprime le pittoresque « mon cœur qui se pâme » qui était placé dans la bouche de Lysandre, enfin soulagé.

L'édition de 1682 ne se caractérise pas par des changements fondamentaux. Elle introduit encore des modifications de ponctuation, change quelques épithètes et ajoute des majuscules à l'initiale de certains mots. Il y arrive que Corneille revienne, ou peu s'en faut, à une version antérieure de son texte. Ainsi le v. 876, se présentant en 1660 sous la forme « Puisque le conservant je penserais à vous. », était devenu de 1663 à 1668 « Parce qu'en le gardant je penserais à vous. ». En 1682, il prend la forme : « Puisqu'en le conservant je penserais à vous ».

## PRINCIPES DE LA PRÉSENTE ÉDITION

Le texte de 1637 est donné en italiques, les didascalies apparaissant en caractères romains. Nous avons, comme c'est l'usage, effectué le choix inverse.

## MODERNISATION DE L'ORTHOGRAPHE ET GRAPHIE

L'orthographe se révèle tantôt archaïque –plutôt moins, au reste, que d'autres textes de la même époque – tantôt fluctuante dans le texte. Nous l'avons systématiquement modernisée. Pour les modernisations systématiques, nous avons suivi les principes énoncés dans l'introduction générale en matière d'accentuation, de dissimilation, d'agglutination, de traits d'union, de terminaisons (oi > ai) sauf quand la rime exigeait la forme archaïque.

*Modifications aux implications phonétiques*

Nous avons donné « celui-ci » pour « cestuy-ci » au v. 116, « gagné » pour « gaigné » (v. 1791), « bizarre » pour « bigearre » (v. 1387), « soumissions » pour « submissions » (v. 824, 1071, 1693), « boîtes » pour « boëtes » (v. 112 et didascalie précédant le v. 1427), « dise » pour « die » au v. 1627 mais nous l'avons maintenu au v. 1762 à cause de la rime.

Nous avons remplacé « un autre » par « une autre » (corrigé seulement à partir de 1663) au v. 881.

*Sens et orthographe*

Nous avons remplacé « conte » par « compte » quand le sens l'exigeait, aux v. 416, 491, 525, 1008, 1477.

*Graphie*

Conformément aux principes énoncés dans l'introduction générale, nous avons systématiquement donné « eh bien » pour « et bien », ainsi que « ha » pour « ah ».

Nous avons remplacé « contr' » par « contre » comme au vers 242.

Nous avons remplacé « encor » par « encore » quand l'emploi de cette forme archaïque ne se justifiait pas par des raisons de métrique aux v. 478 (deux occurrences), 703, 834, 859, 1021, 1102, 1169, 1196, 1426.

Nous avons partout remplacé l'esperluette & par la conjonction de coordination « et ».

Nous n'avons pas respecté les abréviations et avons écrit « Saint-Germain » pour « S. Germain » (v. 63 et 82).

Nous avons introduit des majuscules après toutes les ponctuations fortes, notamment après les points d'interrogation ou d'exclamation tandis qu'après le point-virgule, nous avons transformé les majuscules en minuscules.

Nous avons donné une majuscule à Marais puisque le mot désignait le quartier de Paris (v. 754, 1101).

Tous les prénoms des personnages ont été modernisés, selon l'étymologie grecque (voir Lysandre, Hippolyte, Chrysante).

### *Syntaxe*

Nous avons remplacé « fut » par « fût » au v. 1433, bien que l'emploi de l'indicatif ait été permis au XVII<sup>e</sup> siècle.

Nous avons écrit « seule à seul » pour remplacer « seul à seul » (Dorimant envisage la conversation de Lysandre et d'Hippolyte) au v. 1541.

### *Exceptions*

Nous avons souvent conservé la forme archaïque « encor » pour des raisons de métrique (v. 227, 459, 709, 827, 887, 940, 941, 1081, 1118, 1178, 1267, 1292, 1413, 1462, 1481, 1498, 1519, 1775, 1795, 1824) ; nous avons même supprimé le « e » final fautif de cet adverbe aux vers 196, 257, 279, 374, 406. Par ailleurs, nous avons maintenu « avecque » encore pour des raisons de métrique, aux v. 470, 474, 536, 1006, 1226, 1295, 1473, 1589, ajoutant même la seconde syllabe au « avec » du v. 172. Pour les mêmes raisons « doncques » a été conservé au v. 466 et « jusques » aux v. 161 et 309 ainsi que, cette fois pour préserver la rime, les formes « die » (pour « dise ») au v. 1762 et « souris » (pour « sourire ») au v. 555.

Pour des raisons de métrique nous avons conservé l'accord de voisinage (utilisant un singulier et non pas le pluriel qu'on attendrait de nos jours pour un verbe dont le sujet est « l'un et l'autre ») aux v. 1331 et 1332.

#### PONCTUATION

Nous ne considérons pas comme des erreurs certaines pratiques liées à la diction des comédiens, ni l'emploi de la virgule à la fin d'une réplique car elle peut marquer un enchaînement rapide de la suivante, ou l'absence de ponctuation quand un personnage en interrompt un autre : néanmoins, nous avons opéré certaines modifications pour ne pas dérouter à l'excès le lecteur moderne.

#### *Ajouts*

Nous avons fait précéder le terme « adieu » d'un point pour marquer la rupture quand ce point manquait.

Nous avons introduit une virgule à la fin des vers 142 (// éd. 1644), au milieu du v. 142 (// éd. 1644), à la fin des v. 145, v. 166 (// éd. 1644), 168 (// éd. 1644), 387 (// éd. 1644), 422, 427, 564 (// éd. 1644), 1000 (// éd. 1660).

Alors que la pratique de Corneille ou des imprimeurs est très changeante à cet égard à l'intérieur de notre texte et conformément aux principes énoncés dans l'introduction générale, nous avons systématiquement isolé par une virgule (placée soit avant soit après le mot selon les cas) ou encadré par deux virgules tous les appellatifs (« Madame », « Monsieur, », les prénoms à fonction vocative, ainsi que « ma fille, », « ma sœur, » comme il a été indiqué dans l'introduction générale), écrivant notamment « , mon cœur, » (v. 587), « , mon cœur » (v. 1028), « , voisine » (v. 129), « , coureur » (v. 387), « , Florice, » (v. 398), « Messieurs, » (v. 399), « , pauvre abusée » (v. 1171) « Conseiller importun, » (1200), « , voleur » (1563). Même chose pour les impératifs : ainsi « allons, » aux v. 327 et 950, et « viens, » au v. 1484.

Conformément aux principes énoncés dans l'introduction générale nous avons fait suivre les interjections non munies de ponctuation d'un point d'exclamation notamment « eh bien » (v. 123, 141, 485, 627, 1461), ou « ah » (v. 629, 989), sauf quand leur succédait une autre interjection suivie d'un point d'exclamation ou d'interrogation, voire un impératif :

nous avons ainsi préféré la virgule ainsi après « ah » aux v. 649 et 1456, et « eh », au v. 321. Nous avons également préféré la virgule afin d'opérer une rupture peu accentuée après « tout beau » (v. 387), « quoi » (v. 404, 908) et le second « là » du v. 1433.

Nous avons fait suivre le mot « Adieu » d'une virgule s'il est suivi d'un appellatif (v. 402, 478) ou d'une phrase qui explique le départ (v. 469, 785) alors qu'il est irrégulièrement suivi d'une ponctuation (comme s'il se suffisait en quelque sorte à lui-même) dans l'édition originale. Dans les autres cas, nous l'avons fait suivre d'un point.

Nous avons introduit des virgules pour séparer certains éléments d'une énumération quand ils ne l'étaient pas, aux v. 171 (après « lis », v. 440 (après « priver »).

Nous avons introduit une virgule au v. 1003, pour nous conformer au rythme du vers suivant, construit de la même manière.

Nous avons introduit une virgule pour isoler certains éléments, notamment avec effet de réassocier ou un sujet et un verbe séparés par une autre virgule comme au v. 438, ou un verbe et son complément séparés par une autre virgule comme au v. 148 (après « beaucoup »).

Nous avons isolé certains éléments en les plaçant entre deux virgules pour aider par le rythme à la compréhension de la phrase dans les v. 285 (« tous ses déplaisirs dissipés en fumée »), 468 (« autant vaut »), 853 (« je te prie »), 877 (« nouveaux rois de mon âme »). Nous avons introduit une virgule supplémentaire avant ou après un élément de phrase dont l'isolement est déjà esquissé par un tel signe, quand la séparation nous a paru incomplètement marquée, ce qui brouillait la compréhension : v. 10 (après « plus »), 63 (avant « du »), 899 (après « imiter »), 1201 (avant « dis-je »), 1242 (après « rage »), 1336 (après « l'autre »), 1465 (après « mon Dieu »), 1581 (avant « secondant »).

Nous avons introduit une virgule pour mettre en valeur un terme, comme « celui-ci » (v. 116), qui suppose un geste.

Nous avons introduit un point d'interrogation en fin de vers quand toute ponctuation manquait et que le sens l'exigeait, comme aux v. 116, 1097, 1379.

Nous avons introduit des points de suspension quand un personnage est interrompu par un autre en l'absence de toute ponctuation, comme aux v. 416 et 782.

Nous avons introduit un point d'exclamation après « dieux » au vers 473 et après « femme » au v. 795, sur le modèle du vers suivant.

Nous avons introduit un point à la fin des v. 802 et 1612, dénués de ponctuation finale.

### *Substitutions*

Conformément aux principes énoncés dans l'introduction générale concernant les très longues phrases, les suites de propositions, les clôtures de réplique, les interpellations :

- nous avons remplacé la virgule par un point-virgule (notamment dans les longues suites de propositions juxtaposées) lorsque le passage d'une idée à une idée d'un autre ordre est très manifeste, afin de rétablir une discrète hiérarchie, le point-virgule invitant à marquer une pause un peu plus longue : v. 81, 125, 158, 177 (après « de grâce »), 202, 207, 220, 283, 290 (milieu de vers), 380, 400, 436, 460, 515, 578, 720, 723, 730, 746, 904, 1204, 1306, 1378, 1424, 1464 (// éd. 1660), 1520, 1523, 1540, 1725 (// éd. 1644).
- nous avons remplacé la virgule par un point au milieu des v. 93, 123, 141, et à la fin des v. 424, 484 et 560.
- nous avons remplacé la virgule finale par un point d'interrogation au v. 501.
- nous avons remplacé la virgule par le double point dans une suite de propositions juxtaposées quand l'une d'elles recelait une évidente nuance explicative aux v. 66 (// éd. 1644), 122 (// éd. 1660), 143 (// éd. 1644), 715 (milieu de vers), 724, 1345, 1430 (milieu de vers).
- nous avons remplacé la virgule finale par des points de suspension aux v. 857 et 945.
- nous avons remplacé par un point les virgules placées devant « Adieu » ou leur avons substitué des points de suspension avant « Ah » (v. 649, 1244) quand un personnage s'interrompt.
- au v. 1403, nous avons remplacé la virgule isolant l'interjection « hélas » en ouvrant une parenthèse que nous avons refermée après le point d'exclamation. Les parenthèses jouaient souvent

- le rôle de nos actuels tirets cadratins, comme le montre le v. 1334, que nous n'avons pas retouché.
- nous avons remplacé le point par des points de suspension quand le propos d'un personnage est interrompu aux v. 60, 237, 403 (après « souvenez-vous »), 416, 788, 1244 (le personnage s'interrompant lui-même pour reprendre une autre phrase dans ces deux dernières occurrences), 1336, 1396, 1449.
  - nous avons remplacé le point par une virgule quand deux propositions étaient liées par coordination (fin du v. 1180) ou subordination (fin du v. 1315).
  - nous avons remplacé le double point par un point au v. 1608 (// éd. 1644).
  - le double point, marquant autrefois une simple pause longue alors qu'il exprime aujourd'hui une idée d'explication, de conséquence, voire introduit une citation ou une énumération, a été remplacé par une virgule dans les énumérations quand ce signe séparait deux idées situées strictement sur le même plan, comme à la fin des v. 264 et 1199.
  - afin de ne pas heurter les habitudes modernes, nous avons remplacé le double point par un point-virgule quand une phrase ne nous paraissait pas constituer le prolongement logique de l'autre mais qu'on percevait un net passage à une autre idée : v. 135, 216.
  - nous avons remplacé le point-virgule par une virgule avant la conjonction de coordination « mais », ou en présence d'une simple apposition au v. 1715 (conformément à l'édition de 1644) ou encore pour éviter qu'une circonstancielle ne parût trop séparée de la principale (v. 69).

Nous avons corrigé par trois points de suspension les quatre (v. 91, 398, 1071, 1784), voire les cinq points de suspension (v. 423) que nous avons trouvés.

### *Suppressions*

Nous avons supprimé la virgule

- quand elle séparait indûment le verbe de son sujet dans les v. 8 (après « plus »), 19 (après « prétend », d'autant plus que

la césure de l'alexandrin amène déjà à pratiquer la légère et éventuelle suspension de diction), 345 (après « grand »), 1079 (après « dure »).

- quand elle séparait indûment le verbe de son complément d'objet : v. 49 (après « fille »), et 1345 (après « parlons »), ainsi que dans la didascalie précédant le v. 1487.
- quand elle séparait le second élément d'une comparaison du premier (v. 8).

#### PRÉSENTATION

Nous avons donné l'ensemble du texte en caractères romains alors qu'il est en italiques. En revanche, nous avons donné en italiques les didascalies, fournies en caractères romains.

Nous avons par ailleurs introduit dans le corps des répliques les didascalies marginales.

Nous avons introduit des guillemets pour introduire une citation qui ne se distinguait pas même par un changement des caractères (v. 684 et 797).

#### CORRECTION DE FAUTES MANIFESTES

##### *Orthographe*

Nous avons remplacé « ny » par « n'y » au v. 95, « avec » par « avecque » au v. 172 (pour raisons de métrique), « és » par « es » au vers 174, « un âme » par « une âme » au v. 210, « encore » par « encor » aux v. 279 et 374, « nos » par « vos » aux v. 338 et 912, « m'a » par « ma » au v. 470, « ma » par « m'a » au v. 471, « mobligent » par « m'obligent » au v. 472, « bienatteinte » par « bien atteinte » au v. 473, « enhaut » par « en haut » au v. 478, « apprit » par « apprît » au v. 488, « appren » par « apprends » au v. 596, « estre » (être) par « est-ce » au v. 601, « qu'elle » par « quelle » aux v. 458 et 1622, « bienatteinte » par « bien atteinte » au v. 743, « pût » par « put » au v. 826, « quelle » par « qu'elle » au v. 848, « t'a elle » par « t'a-t-elle » au v. 991, « vint » par « vînt » au v. 1185, « disje » par « dis-je » au v. 1201, « seraisje » par « serais-je » au v. 1222, « souffriraisje » par « souffrirais-je » au v. 1237, « suivraisje » par « suivrais-je » au v. 1238, « pourraisje » par « pourrais-je » aux v. 1239

et 1240, « voisje » par « vois-je » au v. 1263, « traite » par « traite » au v. 1298, « la » par « là » au v. 1377, « dequoy » (dequoi) par « de quoi » au v. 1432, « men » par « m'en » au v. 1457, « lâ » par « la » au v. 1433, « voila » par « voilà » au v. 1486, « peine » par « peines » au v. 1613, « crois » par « croyais » au v. 1619, « déprouver » par « d'éprouver » au v. 1622, « sœur » par « sûr » (seur) au v. 1792.

Erreur de mot : nous avons remplacé « vos » par « nos » au v. 912 comme l'édition de 1644.

### *Ponctuation*

Nous avons ajouté un point lorsqu'il manquait manifestement, notamment à la fin des répliques :

- en conclusion d'une phrase aux v. 1612, 1627, 1636, 1782.
- en conclusion d'une réplique aux v. 594, 897, 956, 1165, 1452, 1484.

Nous avons supprimé un point à la fin du v. 1815, un point d'exclamation à la fin du v. 1297.

### *Pagination*

Nous avons corrigé certains numéros de pages : 91 par 19, 93 par 39, 75 par 57.

### DIDASCALIES

Nous avons ajouté LE MERCIER à la liste des acteurs de la scène 4 de l'acte I, LA LINGÈRE et LE MERCIER à celle de la scène 5, LE MERCIER à celle de la scène 6, LA LINGÈRE à celle de la scène 7 : ces personnages sont présents bien que muets ; il en va de même pour CLÉANTE, que nous avons ajouté à la liste des acteurs de la dernière scène de l'acte III. Nous avons encore ajouté, dans les mêmes conditions, LE LIBRAIRE à la liste des acteurs de la scène 10 de l'acte IV, LE MERCIER, LA LINGÈRE, LE LIBRAIRE à celle de la scène 12 du même acte et LE LIBRAIRE à la scène 13. En revanche, pour des raisons exposées dans l'introduction, nous n'avons pas ajouté les noms des marchands dans les listes d'acteurs des scènes 8 et 9 de l'acte I.

La didascalie «à Florice» avant le vers 1459 a été supprimée car la réplique ne peut s'adresser à la suivante.

Nous avons remplacé PLEIRANTE par LYSANDRE comme locuteur avant le v. 1733.

Nous avons légèrement déplacé une didascalie marginale donnée au niveau du v. 1166 pour l'introduire – en plein texte – entre le v. 1162 et le v. 1163, à l'instar de l'édition de 1644.

Nous avons ajouté trois indications de sortie de personnages, l'une concerne Florice (v. 476), une autre Chrysante, après le v. 987, la dernière Hippolyte et Florice, après le v. 998. Une indication de l'entrée sur scène de Florice a été introduite, à l'instar de l'édition de 1644, après le v. 501.